

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

15 MAI 2025

ID : 081-218101459-20250515-2025_23-AR



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arts'Scénics

N°2025_23

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu les Articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le festival organisé par l'Association « les Arts'Scénics » se déroulera les 27 et 28 juin 2025

Que pour assurer la circulation des véhicules de secours et de sécurité et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer :

ARRETE

Article 1er : Le transport de bouteilles ou tout autre contenant en plastique ou verre est strictement interdit du 27 au 29 juin 2025 lors de l'accès dans les enceintes réservées aux Arts'Scénics :

-du croisement entre l'avenue de la Poste et la D14A jusqu'à l'Avenue de la Légion Étrangère,

-sur la parcelle communale entre la piscine municipale et l'aire de camping-car de Bellevue.

Article 2 : L'organisateur veillera à faire respecter les règles de circulation et demeurera seul responsable en cas d'accident.

Article 3 : La Gendarmerie et la Police Municipale seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 15 MAI 2025

POUR LE MAIRE,
L'Adjoint délégué :
Didier SALANDIER

Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 15 MAI 2025 et/ou notifié à l'intéressé(e) le 15 MAI 2025. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.